



Refus de visa de conjoint de française

Par **sandrasay**, le **08/06/2008 à 11:44**

je me suis mariée en Turquie en septembre 2005, la transcription du mariage a eu lieu début 2006 et mon mari a eu un premier visa d'entrée en France en avril 2006; visa de conjoint de française. rnrnil est arrivé en France en mai 2006, a obtenu un titre de séjour provisoire. rnrmon mari souhaite travailler dans le BTP, mais il n'avait pas de permis de conduire, c'est pourquoi nous avons décidé qu'il repartait en Turquie pour le passer en accéléré et rentrait en FRANCE pour trouver un emploi plus facilement. rnril a donc appelé une école de conduite en Turquie et convenu de passer le permis en 2 mois pour pouvoir rentrer en France avant l'expiration de son titre de séjour provisoire. rnrmalheureusement nous ne savions pas qu'il devait attendre une carte de séjour définitive pour pouvoir retourner en Turquie, et donc il a dû aller refaire une demande de visa au consulat de France à Istanbul. rnrncela fait maintenant 2 ans qu'il est bloqué en Turquie. soit disant que sa demande de visa avait été égarée, et là maintenant qu'il avait refait un dossier; on vient de lui annoncer par téléphone que son visa lui a été refusé. rnrnle consulat me dit que c'est la préfecture du Pas de Calais qui a émis des réserves sur notre mariage et la préfecture me dit que c'est le consulat. rnrils n'ont pas émis de réserve pour transcrire le mariage ni pour la délivrance de son 1er visa donc je ne comprends pas pourquoi maintenant il ne pourrait pas avoir un simple visa de retour; rnrje vais faire une contestation auprès de la commission de recours contre les refus de visa mais j'attends que le consulat envoie une notification écrite de ce refus. rnrma question est donc de savoir si le consulat a le droit de refuser ce visa sans réel motif et que puis-je faire d'autre que d'envoyer un recours pour qu'il obtienne enfin son visa? rnril ne s'agit pas d'un mariage de complaisance; toute ma famille, nos photos... peuvent le prouver. je ne comprends pas ce qui les retient.

Par **angie26**, le **08/06/2008 à 23:11**

bonjour sandrasay, la situation que tu vis n'est pas facile et je t'admire pour ta patience. par rapport aux réserves de la préfecture par rapport à votre mariage, je vis un peu la même chose avec mon copain qui lui est en France. Nous sommes pacsés et nous avons mis une vingtaine de témoignages, les bails, quittances, factures et ils nous ont encore demandé des preuves supplémentaires comme quoi on vit ensemble! alors ne fais pas attention à ce qu'ils peuvent te dire, tout comme le consulat mais trouve toi un alié. je te conseille de prendre contact avec la Cimade ou la Gisti qui sont 2 associations spécialisées en immigration. Elles te diront quoi faire, s'occuperont de ton recours ou t'orienteront vers un avocat spécialisé si besoin est, car j'ai un peu l'impression que les 2 administrations se renvoient la balle. je crois que personne ne sait ce qui retient la préfecture de donner des cartes de séjour, visas... mais en tout cas, je pense qu'en se battant avec de bons alliés les choses changeront. je te souhaite bon courage, tiens-moi au courant.

Par **sandrasay**, le **21/06/2008 à 12:19**

merci angier cela fait plaisir d'avoir une réponse; je vais me diriger vers ces associations pour voir ce qu'elles peuvent faire pour m'aider. je vois que même s'il rentre, ça sera pas gagné vu ce que tu subis encore maintenant que ton conjoint est en France!! je vais continuer mon combat et je te tiendrai au courant. à bientôt